



PARRAINAGE CIVIL

Enfant

Date du parrainage

Àh

Informations générales

- Acte citoyen, le parrainage civil (ou parrainage républicain) est l'engagement moral des parrains et/ou marraines d'accompagner l'enfant dans les différentes étapes de sa vie et de suppléer les parents en cas de malheur familial. Il est également destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines.
- Le parrainage civil est né sous la Révolution française, à l'époque de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il fut inspiré par Camille DESMOULINS. Même s'il semble prévu par le décret du 20 prairial, an II (8 juin 1794) qui donnait aux municipalités l'exclusive habilitation à établir les actes d'état civil, aucun texte législatif ne lui est applicable. Il relève vraisemblablement plus de la coutume.
- **Légalement, le parrainage civil n'a aucune valeur juridique.** L'engagement des parrains et/ou marraines reste symbolique. Il s'agit néanmoins d'un engagement moral fort, prononcé devant le maire, officier d'état civil. Les parents qui souhaiteraient faire des parrains et marraines de véritables « tuteurs » en cas de disparition, doivent procéder par voie testamentaire chez un notaire, ou par sous-seing privé (article 398 du Code Civil).
- Le parrainage civil n'étant prévu par aucun texte législatif, les maires ne sont donc pas tenus de le célébrer et aucun cérémonial préétabli n'existe.
- Il ne s'agit pas d'un acte d'état civil, le maire n'est pas autorisé à l'inscrire sur les registres de l'état civil.
- Ainsi, rien n'oblige l'officier d'état civil à délivrer une déclaration de parrainage civil. Cela ne lui est pas interdit non plus mais les certificats ou documents qu'il délivre pour l'occasion ne présentent aucune valeur juridique.
- Le dossier doit être déposé au moins 1 mois avant la date prévue de la cérémonie qui ne pourra avoir lieu qu'aux heures d'ouverture de la mairie.
- Tout document manquant entraînera le rejet immédiat du dossier.
- Les parrains et/ou marraines doivent être âgés de + 13 ans (âge de discernement).
- Tous les documents doivent être fournis en originaux et en copies (sauf spécification contraire).
- Aucune modification ne sera acceptée moins de 8 jours avant la date du parrainage.
- **Tout retard à la cérémonie pourra entraîner le report du parrainage à une date ultérieure.**
- Dans un souci d'organisation, les parents devront indiquer le nombre de personnes prévues ainsi que les souhaits ou les contraintes diverses concernant le déroulement de la cérémonie.

Documents à fournir

La copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant concerné

La pièce d'identité de chaque parent

Le justificatif de domicile de - 3mois (échancier gaz, électricité, quittance de téléphone...)

OU

Pour les personnes hébergées : justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + photocopie de sa pièce d'identité + attestation sur l'honneur d'hébergement + justificatif propre au parent concerné (attestation carte vitale, fiche de paie, facture de téléphone...)

La copie de la pièce d'identité des parrains et/ou marraines ainsi que leurs adresses

Renseignements généraux

Enfant NOM..... Prénom.....
Date de naissance..... Lieu de naissance.....

Parent 1 NOM..... Prénom.....
Adresse.....
Téléphone.....

Parent 2 NOM..... Prénom.....
Adresse.....
Téléphone.....

<input type="checkbox"/> PARRAIN	<input type="checkbox"/> MARRAINE	<input type="checkbox"/> PARRAIN	<input type="checkbox"/> MARRAINE
NOM.....	NOM.....	NOM.....	NOM.....
Prénoms.....	Prénoms.....	Prénoms.....	Prénoms.....
Adresse	Adresse	Adresse	Adresse
.....

Nombre de personnes présentes à la cérémonie.....

Nous avons pris connaissance des règles relatives au bon déroulement d'un parrainage à Linas et nous nous engageons à les respecter. Nous avons été informés lors du dépôt du dossier que s'il manquait des pièces ou si ce dernier n'était pas remis dans les délais impartis, il ne serait pas pris en compte et que par conséquent la cérémonie ne pourrait avoir lieu.

Signature des parents